

## Les Prix de la recherche de la Faculté des sciences

Le vice-décanat à la recherche a pour mandat de mettre en place les conditions susceptibles de promouvoir tant la quantité que la qualité de la recherche effectuée à la Faculté des sciences. Ne possédant pas de mécanismes officiels de reconnaissance de ses meilleurs chercheurs, la Faculté a choisi de mettre en place un concours Facultaire des prix de la recherche. L'objectif de ces prix est de valoriser la recherche et d'inciter à l'excellence tous les chercheurs de la Faculté.

### Trois prix sont créés :

- A. Le « **Prix de la meilleure recherche étudiante** » qui récompense une étudiante ou un étudiant ayant été l'auteur principal d'une publication scientifique de haute qualité;
- B. Le « **Prix Relève** » qui récompense un jeune professeur dont les débuts en recherche indique une promesse d'impact exceptionnel;
- C. Le « **Prix Carrière** » qui couronne l'ensemble de la carrière de chercheur.

### MODALITÉS

- a. Chaque département, centre ou institut peut proposer par écrit plusieurs candidatures pour chacun des prix au vice-décanat à la recherche de la Faculté des sciences.
- b. Le vice-décanat à la recherche procédera à l'appel de candidatures au cours de la **première semaine du mois d'octobre**.
- c. La date limite pour déposer les dossiers sera **le premier vendredi de la session d'hiver**.

### Le dossier de candidature pour le prix étudiant doit contenir :

- Une copie de l'article accepté ou publié;
- Une copie des commentaires des évaluateurs de l'article et lorsqu'il s'agit de la soumission d'une version révisée, les commentaires de la première soumission doivent aussi être présentés;
- Une lettre du directeur ou de la directrice de l'étudiante ou de l'étudiant expliquant sa contribution à l'article, l'originalité du travail de recherche et l'impact que risque d'avoir ce travail sur la communauté scientifique;
- Une lettre d'appui du directeur ou de la directrice du programme de l'étudiante ou l'étudiant, attestant que l'étudiant est inscrit à temps plein dans un programme de la Faculté.

### Le dossier de candidature pour les prix Relève et Carrière doivent contenir

- Une copie d'un cv **officiel** (commun, CRSNG, CRSH, ou IRSC) incluant la liste complète des publications depuis le début de la carrière de recherche du

professeur ainsi que la liste complète des étudiants et stagiaires postdoctoraux. Aucun autre type de cv ne sera accepté;

- Une résolution d'appui de l'assemblée du département d'attache;
- Un texte d'une à deux pages expliquant en quoi le programme de recherche du candidat profite d'un rayonnement international ou a un impact démontrable sur la recherche tant à l'UQAM qu'ailleurs.
- Deux lettres d'appui externe à l'UQAM soumis par des experts seniors ou mi-carrière reconnus dans le domaine qui expliquent au comité de sélection en quoi la candidature mérite d'être récompensée d'un prix.

### Sélection des lauréats

- Un Comité de sélection sera établi par le vice-doyen ou la vice doyenne à la recherche de la Faculté des sciences qui le présidera. Il sera composé d'un vice-doyen ou d'une vice-doyenne à la recherche et la création d'une autre Faculté de l'UQAM, une professeure ou un professeur externe à l'UQAM et trois professeures ou professeurs de la Faculté des sciences;
- Le Comité de sélection fera ses recommandations au Comité de la recherche;
- Le Comité de la recherche fera ensuite part de ses recommandations au Conseil académique de la Faculté des sciences qui aura la responsabilité d'attribuer ou non ces distinctions aux candidatures proposées.

### Prix étudiant

Ce prix souligne la qualité scientifique d'une publication dont l'étudiant est le premier auteur ou le « *corresponding author* » ce qui indiquerait qu'il en est le principal artisan. L'étudiant ne doit être diplômé de l'UQAM lors du dépôt de sa candidature. Le Comité de sélection évaluera les candidatures sur les critères suivants :

- La qualité de la revue ou du media de publication du travail selon son facteur d'impact ou le taux d'acceptation des propositions de communication (40%);
- La qualité et l'originalité de la recherche publiée, établie selon les commentaires des évaluateurs externes, et la lettre du directeur ou de la directrice de l'étudiant (60%).

### Prix Relève

Ce prix souligne l'excellence du début de carrière d'un professeur ou d'une professeure occupant un poste de professeur depuis moins de sept ans (incluant le temps à l'emploi d'autres universités mais excluant les congés parentaux). Le professeur doit également avoir obtenu son diplôme de doctorat depuis moins de 10 ans.

Chaque département ou institut peut proposer les candidatures d'une professeure ou d'un professeur au vice-décanat à la recherche de la Faculté des sciences.

Le Comité de sélection évaluera les candidatures reçues et fera ses recommandations au Comité de la recherche sur la base des critères suivants :

- Le succès démontré à obtenir un soutien financier externe solide pour l'établissement de son programme de recherche (30%);

- La capacité démontrée à attirer des étudiants, des étudiantes et des stagiaires de qualité (30%);
- La productivité et rayonnement en recherche (publications, communications et activités de transferts, invitations prestigieuses: 40%).

### **Prix Carrière**

Ce prix reconnaît l'excellence de la carrière en recherche d'une professeure ou d'un professeur ou d'une équipe de recherche dont la carrière s'échelonne sur plus de sept ans.

Le Comité de sélection évaluera les candidatures reçues et fera ses recommandations au Comité de la recherche en se fondant sur les critères d'évaluation suivants:

- Le rayonnement de la recherche (publications, communications et activités de transferts: 40%)
- Le financement de la recherche du professeur (subventions et contrats de recherche: 30%)
- La formation de la relève scientifique (direction de mémoire, de thèses et de stagiaire postdoctoraux, enseignement aux cycles supérieurs: 30%).

### **Remise des Prix**

- Les prix seront remis en mai lors d'un événement protocolaire facultaire;
- Le prix étudiant sera accompagné d'une bourse de 1,000\$ provenant du budget du vice-doyen à la recherche et d'un diplôme indiquant la reconnaissance de la Faculté pour la qualité de sa recherche;
- Les lauréats professeurs recevront un parchemin attestant de la reconnaissance de la Faculté pour la qualité de leurs travaux de recherche;